

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

| | |
|--|--|
| DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/5/27 DOSSIER N°5416 | ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "GORGES DE LA TARDES ET VALLÉE DU CHER" - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2023 |
|--|--|

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV BPE*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : Animation du site Natura 2000 "Gorges de la Tardes et Vallée du Cher" - Plan de financement prévisionnel 2023



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2022 relative au renouvellement de la structure porteuse et présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2022-10/5/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2023 du site Natura 2000 « Gorges de la

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221102-CP2022305-DE

Tardes et Vallée du Cher » qui s'élève à 18 000 € TTC et se décompose comme suit :

- FEADER : 11 340 € (63%)
- État : 5 328 € (29,6%)
- Autofinancement CD 23 : 1 332 € (7,4%)

- d'autoriser Mme la Présidente à effectuer la demande de subvention correspondante, à lancer un nouveau marché d'animation pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET